



Grand Arras 2040

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Réunion Agricole

Bassin de vie Ouest et Urbain

18/11/24 – Anzin-Saint-Aubin

COMPTE RENDU



Présentation de la procédure d'élaboration du PLUi par Mme Cottigny-Guette (CUA) et de la démarche de diagnostic agricole par Mme Laurent (Chambre d'agriculture).
25 agriculteurs présents sur 63 invités, soit 40 % de participation

Débats :

Question : Pourquoi la révision du PLUi ?

Réponse : L'obligation de réviser le PLUi est imposé par la loi Climat et résilience de 2021 bien que notre document soit assez récent.

Q : Quelle était la consommation d'emprise agricole ?

R : La consommation sur la période 2021/2021 s'élève à 430 Ha sur l'ensemble de la collectivité et celle-ci devra être divisé de moitié voir même réduite de 65% pour la période 2021/2031.

Q : Peut-on intégrer les ZNT aux espaces urbains plutôt qu'aux espaces agricoles ? Surtout en dents creuses.

R : Les ZNT sont inscrites sur les zones A car elles ont vocations à préserver les espaces dédiés à l'habitation et les jardins en font partie. La question juridique de la possibilité de les inscrire sur la zone U ne relève pas du PLUi.

Q : Privilégier les dents creuses plutôt que les zones d'extension car conflits de voisinages pour les exploitants.

R : Ce sont effectivement ces zones en dents creuses qui auront vocation à être privilégiées. Pour le moment la CUA travaille à la mise en place de critères de hiérarchisation des zones pouvant être à bâtir.

Réponse de **M. Alain VAN GHELDER** : Le zonage sera beaucoup plus restreint. Dans le PLUi actuel, on ne peut pas s'opposer aux projets des promoteurs.

Q : Circulation du matériel agricole.

Exemple d'Anzin-Saint-Aubin : rocade interdite, passage dans la Ville avec des chicanes

Dainville : travaux qui complexifient les déplacements agricoles, réalisés sans concertation.

La priorité pour la CUA est de freiner la circulation.

Craintes exprimées sur le projet de Wagnonlieu.

Concertation à faire avec les agriculteurs et les routiers.

Plus tenir compte des avis, surtout sur les itinéraires obligatoires.

Le passage de Maroeuil est une catastrophe.

Des fermes sont en plein cœur de village, on parle de faire des sens uniques.

Peut-on concerter pour réintroduire les circulations agricoles sur la Rocade.

- Sur la Rocade Sud : circulation des tracteurs possibles. Il serait intéressant de pouvoir faire le tour d'Arras.
- Une demande d'utiliser mieux ce qui existe déjà comme par exemple devant Artois expo, les plots qui empêchent le croisement avec des semis.
- Comment faire quand on a des élus le monde agricole
- Demande à être averti quand il y a des travaux.

Réponse de M. Alain VAN GHELDER : Dépôt d'une demande auprès du préfet, suivie d'un refus (classe national) car il indique que la vitesse des engins agricoles est insuffisante alors les engins doivent passer en ville. La difficulté est de concilier le besoin de réduction des vitesses (centre-ville Sainte Catherine plus de 100km) et la circulation d'engins de plus en plus gros.

Q : Attention à la salle de Neuville-Saint-Vaast, le parvis ne sert à rien et il n'y a pas assez de parkings. Habitant à proximité je ne peux plus rentrer chez moi.

R : Il est peut-être nécessaire de mieux indiquer le parking se situant à l'arrière de la salle et lors de grandes manifestations, il faudra positionner des plots pour ne pas entraver la circulation avec des stationnement inappropriés.

Q : La piste cyclable entre Sainte Catherine et Anzin-Saint-Aubin, qui paye ?

De plus, ce chemin était utilisé pour nettoyer les roues des engins agricoles avant d'accéder aux voies communautaires.

M. Alain VAN GHELDER : Les aménagements sont financés en fonction des catégories de voiries. Pour le plan vélo, il y a des obligations légales et les financements sont partagés entre la CUA, le Département et la Région.

Q : Il a été question d'un projet de piste cyclable le long de la rocade.

Le pont à Sainte-Catherine : sur un chemin AFR pour éviter aux vélos de traverser le rond-point.

R : Nous n'avons pas connaissance de ce projet.

Q : Plantations sur les terrains d'autrui sans autorisation des propriétaires ? Comme cela est fait par la CUA. De plus, la CUA n'entretient pas les haies qu'elle plante.

R : Nous allons faire remonter cette information car il semble étonnant qu'il n'y ai pas de concertation et d'échange avec le propriétaires avant les plantations par la CUA.

Q : Est-ce qu'il y a un plan pour savoir qui gère quelles voies ?

Réponse de **M. Alain VAN GHELDER** : demander à la CUA, voir le cadastre

Q : Comment va être répartie l'enveloppe par commune ? Densité de 16 logements à l'hectare est trop important dans les villages ? Consommation pose problème surtout par rapport aux activités trop peu denses ?

Réponse de **M. Alain VAN GHELDER** :

Le nombre d'Ha répartis le sera à l'échelle intercommunale en fonction de critères de classification avec un objectif de 30 emplois à l'hectare

La CUA a déjà eu l'occasion de procéder à l'achat d'entreprises qui périssent

Il est essentiel de participer aux concertations sur le zonage.

Q : L'urbanisation sur les terres agricoles à Sainte Catherine est assez importante sur la zone du PACAGE. (Bouttemy)

Réponse de **M. Alain VAN GHELDER** : Il s'agissait d'une zone AU qui avait vocation dès la réalisation du PLUi à être urbanisée.

Derrière les serres, les terrains sont aussi en zone AU et nous avons inscrit un périmètre d'attente pour que cette urbanisation ne soit pas anarchique et pouvoir maîtriser le développement.

